



verso à compléter→→

Autorisation d'utilisation d'image

Je soussigné(e) _____

☐ Représentant légal de(s) l'enfant(s) adhérent(s) ☐ Adulte adhérent

Déclare autoriser l'association Artemuse à :

Pendant la réalisation des activités ou au cours des spectacles Artemuse

☐ Photographier ou filmer mon (mes) enfant(s) ☐ Me photographier ou me filmer

Reproduire et diffuser ces images sur les supports suivants :

☐ site web Artemuse, ☐ site Facebook Artemuse, ☐ papier, ☐ journaux locaux.

☐ Je souhaite que le visage soit flouté et avant chaque fête je préviens le professeur de ce souhait.

Les droits concernant l'utilisation de ces images sont cédés à Artemuse dans un but non lucratif.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé"

REGLEMENT INTERIEUR

1. L'élève est inscrit après règlement de la cotisation annuelle.
2. Les cours débuteront en septembre selon le calendrier joint et auront lieu durant les périodes scolaires. La présence régulière des élèves est indispensable pour l'apprentissage de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques, afin que toutes ces activités soient un plaisir pour tous.
3. Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours et de les récupérer aux heures précises. Les professeurs ne pouvant pas surveiller les élèves en dehors de leur classe, l'association décline toute responsabilité concernant la sécurité des enfants dès la fin du cours dans les locaux de l'EM. Les parents sont par ailleurs expressément encouragés **à assister aux auditions et manifestations dans leur intégralité pour ne pas nuire au bon déroulement de celles-ci et par respect du travail de chacun.**
4. Toute absence sur l'initiative de l'élève ne sera pas remplacée.
5. En cas d'absence du professeur, celui-ci s'efforcera de prévenir individuellement chaque élève et s'engage à récupérer le cours.
6. Le règlement annuel des cours se fait lors de l'inscription. Les chèques à l'ordre d'ARTEMUSE seront encaissés successivement dans la 1^{ère} quinzaine de chaque mois (d'octobre à juillet).
7. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrêt à l'initiative de l'adhérent, **l'inscription à une activité équivaut à un engagement annuel.**
8. L'association contracte une assurance qui couvre les dommages corporels et les dégâts matériels, pour tous les élèves fréquentant les locaux pendant les heures de cours. La responsabilité de l'association est dérogée en dehors des locaux et des heures de cours.

« Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné aux membres du bureau d'Artemuse : Président, co président, trésorier, co trésorier, secrétaire et co secrétaire.

Pour la finalité suivante: gestion des adhérents et des activités, gestion des cotisations et communication avec les adhérents

Les destinataires de ces données sont : le bureau d'Artemuse, les professeurs.

La durée de conservation des données est de 2 ans.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : Artemuse.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».

Site web : artemuse-camblanes.fr Téléphone : 05 57 97 16 90 Email : artemuse.asso@orange.fr

La fiche d'inscription et son règlement sont à déposer à la mairie sous enveloppe fermée au nom d'Artemuse. Le règlement par virement sera à effectuer en septembre-octobre ; un mail vous sera envoyé avec les coordonnées bancaires d'Artemuse. Pour les règlements par chèque, votre premier chèque sera encaissé en octobre.